

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : Mme BERNARD - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives - Attribution de subventions aux clubs

Monsieur Dupire, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre un dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives en faveur des familles dijonnaises dont les revenus mensuels sont inférieurs à 2 000 € et dont les enfants sont scolarisés dans les écoles primaires.

Les réductions, qui prennent effet lors de l'inscription, peuvent varier de 25 à 100 % du coût initial, en fonction du niveau de revenus et dans la limite d'une cotisation par enfant dans un club sportif dijonnais.

Au moment de la prise des inscriptions, les clubs ont appliqué immédiatement, sur présentation du coupon présenté par la famille, la réduction correspondant au prix de la cotisation sportive.

Pour la saison 2011/2012, à échéance d'une première date de retour des dossiers par les familles fixée au 30 septembre dernier, trente associations ont sollicité une subvention auprès de la Ville pour compenser la perte de recettes engendrée par la mise en œuvre de ce dispositif, pour un montant total de 11 263,53 €.

Il est proposé de répondre favorablement à leur demande, selon la répartition figurant dans le document annexé au rapport.

Afin de permettre à un maximum de familles dijonnaises aux revenus modestes de bénéficier du dispositif, une deuxième date limite de retour de demande d'aide a été fixée au 30 novembre et donnera lieu, de la part des clubs concernés, à de nouvelles demandes de subventions qui seront présentées au Conseil Municipal de mars 2012.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

1 - décider l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives associées à la mise en œuvre du dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives, initié par la Ville;

2 - dire que les montants des subventions qui seront ainsi accordées seront prélevés sur les crédits du budget 2012 de la Ville.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ